

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACAYE DU 23 janvier 2024

Le 23 janvier 2024 à 20 h 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MACAYE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 16 janvier 2024 et transmise par voie électronique le 16 janvier 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Lorraine AUCHOBERRY, Alain DUBOIS, Dominique CLAVERIE, Ramuntxo DUHART, Jean Michel GOUTENEGRE, Jean-Pierre IDIART, Céline JORAJURIA, Thierry OTHARAN, Armelle OXARANGO, Bernard SAINT ESTEBEN, Michel SIMON, Bixente UHALDE

Absents :

Absents mais ayant donné pouvoir :

.....

Excusé(s) : Dominique BORDA, Laurence INDART, Myriam RECONDO

Secrétaire de séance : Dominique CLAVERIE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 janvier 2024.
- 2) Délibération au service commun de la CAPB „OBSERVATOIRE FISCAL PARTAGE“
- 3) Délibération pour l'approbation du plan de financement pour la DETR – 2eme tranche des travaux de l'église
- 4) Délibération actant l'acquisition d'une partie de la parcelle appartenant à Mr HIRIART Michel (chemin BETHIRIENEA- suite au déroulement de l'enquête publique)
- 5) Délibération actant le déplacement d'une portion du chemin rural de BETHIRIENEA et de la suppression et l'aliénation de l'ancienne emprise par voie d'échange. (Suite au déroulement de l'enquête publique).
- 6) Délibération rendant compte de l'affichage des Zones d'Accélération des EnR
- 7) Compte-rendu du rendez-vous de Mr le Maire au Conseil Départemental pour une demande de subvention complémentaire pour les travaux de l'église
- 8) Proposition d'augmentation du temps de travail de Madame VIDEAU Christine.
- 9) Préparation des vœux du maire
- 10) Organisation de la fête de l'école du 13 avril 2024.
- 11) Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

1. DELIBERATION 23-01-2024-04 : ADHESION AU SERVICE COMMUN « OBSERVATOIRE FISCAL PARTAGE » :

La Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses communes membres se sont dotées d'un observatoire fiscal partagé depuis 2018.

La Communauté d'Agglomération a ainsi déployé une offre d'ingénierie auprès de ses communes membres, en matière de fiscalité directe locale et de dotations.

Concrétisée au travers, notamment, de la mise à disposition d'un outil de pilotage et de gestion de la fiscalité directe locale et de l'organisation de cycles de permanences dans les Maisons de la Communauté, cette offre d'ingénierie est effective pour la quasi-totalité des

communes du Pays Basque, avec une participation toujours plus forte des élus et des agents des communes, et s'organise désormais plus largement sous la forme de groupes de travail réunissant plusieurs communes voisines.

Cet observatoire fiscal partagé a vocation à accompagner les communes dans le domaine de la fiscalité directe locale en matière de suivi et de fiabilisation des bases d'imposition, d'aide à la décision et de veille concernant l'impact sur le niveau des ressources communales des évolutions législatives et réglementaires.

Régulièrement informées des mesures qui touchent leurs ressources fiscales et leurs dotations les communes sollicitent fréquemment l'observatoire fiscal pour obtenir des précisions sur l'actualité relative à la fiscalité locale et à la péréquation mais aussi bénéficier d'une expertise sur des domaines précis.

La mise en place à partir de 2023 du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire du Pays Basque a fait l'objet d'une carte entre la Direction départementale des finances publiques et la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui intègre cette offre d'ingénierie mise en œuvre dans le domaine de la fiscalité locale.

Afin de conférer une dimension plus intégrée à l'observatoire fiscal partagé, jusqu'à présent non formalisé, et alors que la démarche de schéma de mutualisation est également engagée au sein du territoire, son fléchage sous la forme d'un service commun a paru opportun.

Il est donc proposé que soit mis en œuvre un service commun « Observatoire fiscal partagé » à compter du 1er janvier 2024 avec les communes du territoire sous la forme d'une convention . Le coût de ce service sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Après avoir ouï Monsieur le Maire dans son exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adhérer au service commun « Observatoire fiscal partagé »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée .

2. DELIBERATION 23-01-2024-05 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR - TRAVAUX EGLISE 2^EME TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal a décidé de faire une demande de DETR auprès de l'Etat pour la réalisation des travaux de rénovation du fronton et extérieurs de l'église.

Le montant des travaux s'élèverait à 254 140 € HT et seraient financés de la manière suivante :

- Etat (DETR/DSIL) : 94 456,00 €
- Conseil Départemental : 63 535,00 €
- CAPB (fonds de concours) : 48 075,00 €
- Emprunt : 48 074,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire

3. DELIBERATION 23-01-2024-06 : ACQUISITION DE TERRAIN A MONSIEUR HIRIART MICHEL POUR LE CHEMIN RURAL DE BETHIRIENEA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de la commune d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section A n° 462, d'une superficie d'environ 85 m², afin de régulariser l'emprise du chemin rural dit de Bethirienea. En effet, le tracé a été modifié il y a une vingtaine d'année, cependant l'acte constatant le transfert de propriété n'a jamais été dressé.

Cette acquisition auprès de Monsieur Michel HIRIART est réalisée à titre gratuit.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 462 d'une superficie d'environ 85 m², auprès de Monsieur Michel HIRIART à titre gratuit,
CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment de mettre à jour la carte et le tableau

4. DELIBERATION 23-01-2024-07 : DEPLACEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT DE BETHIRIENEA , SUPPRESSION ET ALIENATION DE L'ANCIENNE EMPRISE PAR VOIE D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 12-12-2023, d'une proposition de déplacement d'une portion du chemin rural dit de Béthirienea et de suppression et d'aliénation de l'ancienne emprise par voie d'échange, il a fait procéder à une information au public de l'opération projetée.

PAR CES MOTIFS,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**
 - le déplacement d'une portion du chemin rural dit de Béthirienea, conformément au plan parcellaire ci annexé ;
 - la désaffectation d'une portion du chemin rural dit de Béthirienea, conformément au plan parcellaire ci annexé ;
 - l'échange aux conditions suivantes :
 - Les consorts HEGUY cèdent à la commune une partie de la propriété section A 467p, 474p, 1653p et les parcelles A 1656 et 1658 d'une superficie de 656 m²,
 - La commune cède aux consorts HEGUY l'ancien

chemin rural de Béthirienea nouvelles section A 1765 et 1766 d'une contenance de 414 m²

- L'échange à lieu à titre gratuit

- l'incorporation dans le réseau des chemins ruraux des parcelles cadastrées A 1656,1760,1658, 1756 et 1758 dans le chemin rural dit de Béthirienea.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération, notamment de mettre à jour le tableau et la carte des chemins ruraux et d'établir l'acte authentique correspondant

5. DELIBERATION 23-01-2024-08 : AFFICHAGE DES ZONES D'ACCELERATION DES ENR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 décembre 2023 le conseil municipal a proposé des zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Il a été porté à la connaissance du public, par voie d'affichage, la mise à disposition d'un registre pour la période du 18 décembre 2023 au 31 décembre 2023. Aucune observation n'a été émise sur le registre

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents prend acte de l'affichage de la délibération des zones d'accélération des ZAE nR du 18 décembre 2023 au 31 décembre 2023 et acte qu'aucune observation n'a été émise sur le registre mis à disposition du public.

6. Compte-rendu du rendez-vous de Mr le Maire au Conseil Départemental pour une demande de subvention complémentaire pour les travaux de l'église

Le département financera l'ensemble du projet à 25 % ce qui porte le montant total des subventions à 80 % du coût du projet.

7. Proposition d'augmentation du temps de travail de Madame VIDEAU Christine

Présentation d'un tableau indiquant les heures complémentaires effectuées par Madame Christine VIDEAU en 2022 et 2023.

Ces heures correspondant à une augmentation de temps de travail de 5 heures par semaine, il est décidé de passer ce temps de travail de 20 heures à 25 heures par semaine.

8. Préparation des vœux du Maire

- Concernant le lotissement UTSU, un plan sera présenté.

A ce sujet, une réunion de présentation du chiffrage de la viabilisation aura lieu ce jeudi à 11 heures et une discussion est lancée sur le mode de commercialisation qui pourrait intégrer des lots en BRS (Bail Réel Solidaire).

- Présentation du budget prévisionnel des travaux de l'église.

- Charline va présenter l'association GURE GAIN.

9. Questions diverses

- Aire sportive près du mur à gauche : le département demande un projet plus global pour pouvoir attribuer une subvention. Etant donné le coût supplémentaire qui serait nécessaire, il est décidé d'abandonner la demande de subvention au département. On pourra utiliser le fonds de concours de la CAPB.

- La fête scolaire aura lieu le 13 avril, le mur à gauche sera mis à disposition à partir du mercredi.

- Pour les infiltrations d'eau au mur à gauche, on voit si on peut faire intervenir l'assurance.

- Clé du mur à gauche : apparemment des clés circulent et permettent à des personnes d'entrer dans ce bâtiment sans location préalable. Il est décidé de changer la serrure de ce bâtiment et d'utiliser une clé sécurisée.

- On a reçu 2 devis pour repeindre le couloir, le hall et la salle de réunion de la mairie. Les entreprises sont Desmartis et Etchepare. Les montants sont très différents : à voir.

- Participation de la commune à la Korrika : accord pour l'achat d'un kilomètre.

- Des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable et de remplacement d'un brise charge par un stabilisateur de pression sont en cours au quartier AZIOTZIA. Ces travaux sont pris en charge par la CAPB.

- Réfection route de MOKORRETA : Si le projet est porté par l'AFP, une subvention de 70 % sera attribuée et les 30 % restants seront financés par la commune.